

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220711-22-112-INF-ENV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/112/INF-ENV

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

OBJET : INFRASTRUCTURES - ENVIRONNEMENT
Travaux sur ouvrages DFCI du massif de la Vacca Morta - Mise à jour du plan de financement.

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 juillet 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Dumenica VERDONI ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Michel GIRASCHI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Emmanuelle GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST à Georges MELA ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer (IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 21/168/INF-ENV du 20 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la mise à jour du programme de travaux et le plan de financement de l'opération de travaux sur ouvrages DFCI du massif de la Vacca Morta.

Pour rappel, l'assemblée délibérante avait adopté un programme de travaux DFCI incluant la réfection de la piste de Pascialella et la création d'une ZAL à l'approche de Cartalavonu.

Le montant inchangé de cette opération est estimé à 449.000,00 € HT, soit 498.900,00 € TTC.

S'agissant des aides publiques sollicitées, la Commune a adressé un dossier de demande d'aides publiques au FEADER au titre du PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CORSE (PDRC) 2014/2020 :

- Mesure 8 : Investissement dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts dans les zones rurales,
- Sous-mesure 8.3 : Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies de forêt, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques.

pour un montant de 404.100,00 € soit 90 %.

Toutefois, au cours des échanges avec nos partenaires financiers, il apparaît que le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) peut également participer à cette opération, par conséquent, le plan de financement doit être modifié comme suit :

Désignations	Programme de Travaux	
	Taux %	Montant en €
Dépense totale opération (prestations et études)		449.000,00
FEADER	50 %	224.500,00
CFM	40 %	179.600,00
Montant aides publiques	90 %	404.100,00
Part communale Hors Taxes	10 %	44.900,00
TVA		49.900,00
Part communale TTC		94.800,00
TOTAUX		498.900,00

Il est à noter que la Commune assure avoir les ressources nécessaires budgétaires pour assumer les dépenses induites par le projet, remboursable par les fonds sollicités dans les conditions prévues par le PDRC.

Le programme bénéficierait ainsi de façon inchangée d'une aide globale de 404.100,00 € HT, représentant 90 % de la dépense totale HT, et réservant une part communale de 44.900,00 € HT, soit 94.800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/168/INF-ENV du 20 décembre 2021 relative à la mise à jour du programme de travaux et l'approbation du plan de financement des travaux sur ouvrages DFCI du massif de la Vacca Morta,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la mise à jour du plan de financement de l'opération pour un montant total inchangé tel que défini par délibération n° 21/168/INF-ENV du 20 décembre 2021 et comprenant une aide publique d'un montant identique de 404.100,00 €, soit 90 % de la dépense HT, réservant une part communale non modifiée de 44.900,00 € HT, soit 10 % de la dépense HT mais incluant la participation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) telle que précisée ci-dessous :

Désignations	Programme de Travaux	
	Taux %	Montant en €
Dépense totale opération (prestations et études)		449.000,00
FEADER	50 %	224.500,00
CFM	40 %	179.600,00
Montant aides publiques	90 %	404.100,00
Part communale Hors Taxes	10 %	44.900,00
TVA		49.900,00
Part communale TTC		94.800,00
TOTAUX		498.900,00

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	16
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	27
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

